Fédération Française de Tir
Ligue Régionale de Champagne
Ardennes – Aube – Marne – Haute-Marne

PROCÈS-VERBAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 2026
14 novembre 2026 – 14h00
Maison des Syndicats Jean Reyssier – 51000 Châlons-en-Champagne

Ouverture de la séance

L'Assemblée Générale est présidée par Monsieur Franck KIEFER, Président de la Ligue de Champagne de Tir, qui constate et déclare que 40 clubs sur les 61 de la Ligue sont présents ou représentés pour un total de 168 voix sur 229.
Le quorum étant atteint, l'Assemblée Générale peut valablement siéger et légitimement délibérer.

Seize membres du Comité Directeur sont présents, quatre sont excusés, un est absent.

Le Président demande à pouvoir enregistrer la réunion pour faciliter la rédaction du PV, personne dans l'assemblée ne s'y oppose. L'enregistrement est lancé.

Le Président remercie les membres de l'assistance d'être présents et présente les excuses de Messieurs :

- Hugues SENGER - Président de la Fédération Française de Tir
- Franck LEROY - Président de la Région Grand Est
- Jean-Marc HAAS-BECKER - Président du CROS Grand Est
- Dominique KAISER - Président de la Ligue de Lorraine

Rendus indisponibles mais qui nous souhaitent une bonne Assemblée Générale.

Il adresse également ses remerciements à Monsieur Martial JOST, Président de l'Espérance Châlons et à ses bénévoles pour leur implication, leur aide et leur dévouement à l'organisation de cette journée.

Un livret de 88 pages contenant l'ordre du jour et les documents afférents à la réunion a été distribué à chacun des participants lors de l'émargement (en annexe). Pour un meilleur suivi des sujets abordés tout au long de la réunion, des diapositives sous format power-point (résumé condensé de textes, graphiques…) seront projetées sur grand écran.

Le Président rappelle que des votes sont prévus au cours de l'assemblée et donne la parole à Madame Cathy ANNEAU, Secrétaire Générale, afin de procéder à la désignation de deux assesseurs chargés du dépouillement des scrutins.

Suite à l'appel à candidatures, Messieurs DZIUBA Jean-Marie et LANCERAUX Philippe se portent candidats et sont désignés assesseurs.

Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale 2025

Madame Cathy ANNEAU rappelle que le procès-verbal de l'Assemblée Générale 2024-2025 du 30 novembre 2025 a été adressé préalablement aux présidents des associations affiliées et qu'il convient statutairement de le soumettre à approbation.
Il est procédé au vote à main levée. Une abstention est constatée. Aucun vote contre n'est enregistré. Le procès-verbal de l'Assemblée Générale 2025 est **adopté à la majorité**.

Rapport moral du Président

Monsieur Franck KIEFER présente ensuite son rapport moral relatif à la saison 2025-2026.
Il invite l'assemblée à avoir une pensée pour les licenciés, bénévoles et dirigeants du tir champenois disparus au cours de la saison. Une minute de silence est observée.
Le Président rappelle que cette assemblée clôture la deuxième année du mandat confié à l'équipe dirigeante lors des élections de 2024.
Il remercie les élus du Comité Directeur, les membres de l'Équipe Technique Régionale, les arbitres, les formateurs, les commissions et les bénévoles pour leur implication dans le fonctionnement de la Ligue.
Il remercie également les salariés de la Ligue, Fabienne CORDIER, Brian BAUDOUIN et Romain BAUDOIN.
Sont ensuite évoqués :

- le déploiement du diplôme CAC (Capacité à Accueillir et Conseiller) au niveau départemental
- les actions de l'Équipe Technique Régionale en faveur de l'entraînement et de l'accompagnement des sportifs
- la situation financière de la Ligue et les aides accordées aux associations, aux comités départementaux et aux licenciés pour un montant proche de 70 000 euros
- les résultats sportifs présentés dans le livret de l'Assemblée Générale
- l'organisation du Grand Prix WSPS de Champagne devenu compétition internationale
- les Championnats de France 10 m / 18 m qui seront organisés à Châlons-en-Champagne en février 2027
- le lancement de la régionalisation des instances fédérales en 2027.

Le Président précise que le rapport moral n'est pas soumis au vote.

Rapport d'activité 2025-2026

Le Président présente ensuite le rapport d'activité de la Ligue.
La Ligue de Champagne de Tir compte 61 associations affiliées représentant 7 226 licenciés, soit une progression de 5,7 % par rapport à la saison précédente.
La répartition des licenciés par département est présentée et comparée à la répartition de la population régionale.
Le Président indique que les jeunes représentent 7,5 % des licenciés. Les féminines représentent 11,6 % des licenciés. Le turnover est présenté comme le pourcentage de licences non renouvelées. Il s'établit à 13,9 %.

Le Président présente ensuite les statistiques en lien avec le dispositif « Cibles Couleurs » ainsi que les formations fédérales.

En quelques chiffres, la Ligue compte :

- 61 associations affiliées
- 70 arbitres
- 310 formateurs fédéraux diplômés
- 22 écoles de tir en activité
- 1 142 grades « Cibles Couleurs » validés, soit 150 de plus sur la saison

Bilan sportif 2025-2026

Le Président poursuit la présentation du rapport d'activité par un bilan de la saison sportive 2025-2026. Il rappelle que les résultats détaillés figurent dans le livret remis aux participants.

La Ligue enregistre 54 podiums lors des Championnats de France de la saison 2025-2026. Ces résultats se répartissent entre les disciplines ISSF, l'arbalète, les armes anciennes, le TSV et le para-tir.

Le Président indique que la discipline ISSF représente 31 podiums nationaux. L'arbalète totalise 13 podiums, les armes anciennes 5 podiums, le TSV 2 podiums et le para-tir 3 podiums.

Il rappelle également la présence de sportifs de la Ligue sur les listes ministérielles de haut niveau, dans les catégories Élite, Senior, Relève, Espoirs et Collectifs nationaux. Plusieurs tireurs de la Ligue sont intégrés aux structures de haut niveau de l'INSEP, du CREPS de Strasbourg, du CREPS de Wattignies et du CREPS de Talence.

Le Président présente ensuite les résultats obtenus lors des compétitions internationales par les licenciés champenois. Les résultats figurent dans le livret de l'Assemblée Générale et concernent notamment les disciplines carabine, pistolet, arbalète match 30 mètres, arbalète field et armes anciennes.

Accompagnement du développement des clubs et des sportifs

Le Président présente les différents dispositifs de soutien mis en œuvre par la Ligue au cours de la saison.

Concernant les comités départementaux, la Ligue maintient une aide de 2,00 € par licencié. Une aide identique est prévue pour les clubs. Pour les aides aux clubs sur dossier, quinze projets ont été accompagnés au cours de la saison pour une aide moyenne de 1850,00 €. Les écoles de tir bénéficient d'une aide spécifique sous forme de dotation en boîtes de plomb. Les représentants des clubs sont invités à récupérer les dotations mises à disposition lors de l'Assemblée Générale. Le dispositif d'aide aux sportifs, instauré deux saisons auparavant, a permis l'accompagnement de 45 dossiers pour une aide moyenne de 386 euros.

Le Président rappelle également le programme d'équipement en cibles électroniques conduit avec les Ligues d'Alsace et de Lorraine dans le cadre du projet Grand Est. La dernière tranche d'équipement représente 23 cibles. Au total, 86 cibles électroniques ont été attribuées sur quatre ans.

Grand Prix International WSPS de Champagne

Le Président revient ensuite sur le Grand Prix de Champagne Para-Tir. Il rappelle que l'édition 2026 s'est déroulée du 26 février au 1er mars 2026 à La Chapelle-Saint-Luc.

La compétition s'est déroulée sur quatre jours et a accueilli les équipes de France ainsi que 66 participants représentant 14 nations. Six arbitres champenois ont officié durant la manifestation. La prochaine édition est programmée du 23 au 28 mars 2027.

Communication et promotion

Le Président présente ensuite les actions de communication conduites par la Ligue. La page Facebook de la Ligue regroupe 1419 abonnés. Instagram compte 922 abonnés, soit une progression de 9 %.

Le Président rappelle également la mise à disposition de kits de pistolets laser dans chaque comité départemental ainsi que la possibilité d'emprunter gratuitement des carabines laser auprès de la Ligue pour les opérations de promotion du tir sportif. Il indique enfin que différents objets promotionnels sont disponibles à la vente par l'intermédiaire de la boutique de la Ligue.

Informations fédérales

Le Président présente ensuite plusieurs informations fédérales destinées aux clubs.

SIA Club

Le Président informe les associations que le SIA est ouvert aux clubs depuis le 2 novembre 2026. Chaque association doit procéder à la création de son espace « Club ». Des précisions sont apportées concernant les difficultés rencontrées lors de la création des comptes, notamment sur les adresses électroniques et les pièces d'identité déjà utilisées dans les espaces personnels.

Un échange intervient avec un participant qui apporte des précisions complémentaires concernant les adresses électroniques, la remontée des armes déjà enregistrées dans le système et les démarches à effectuer auprès des armuriers. Le Président conclut ce point en invitant les clubs à créer leur espace SIA puis à régulariser leur situation au regard des informations présentes dans leur râtelier.

Régionalisation des structures

Le Président présente ensuite le projet de régionalisation des instances fédérales. Il rappelle le contexte réglementaire issu de la loi NOTRe et expose l'organisation retenue par la Fédération Française de Tir. Il précise que la Ligue de Champagne deviendra un Comité Territorial de Champagne au sein du futur Comité Régional Grand Est regroupant également l'Alsace et la Lorraine. Les missions actuellement exercées par la Ligue resteront assurées au niveau territorial. Des assemblées générales extraordinaires sont à venir pour réaliser les mutations de structures et création du Comité Régional Grand Est.

Prévention de l'exposition au plomb

Le Président rappelle les actions engagées dans le cadre du plan fédéral de prévention contre l'exposition au plomb.

Une action ligue est prévue pour 2027 avec la fourniture d'un kit de sensibilisation à tous les participants au championnat Régional Ecole De Tir.

Il est précisé que les affichages de prévention deviendront obligatoires dans le cadre des homologations des stands et que des moyens de lavage des mains devront être mis à disposition des pratiquants. Une intervention de Christian KINTZLER complète ce point en rappelant l'importance du lavage des mains et les évolutions prises en compte lors des homologations de stands.

Guide du dirigeant FFTir

Le Président présente enfin le projet de Guide du Dirigeant FFTir. Celui-ci prendra la forme d'une plateforme documentaire destinée à mettre à disposition des dirigeants des ressources relatives à

la gestion associative. Le Guide doit regrouper des contenus relatifs à la vie associative, à l'emploi, aux statuts, au développement des disciplines et à la gestion quotidienne des structures affiliées.

Rapport financier

Monsieur Christophe LESIEUR, Trésorier Général, présente les comptes de l'exercice 2025-2026. Il rappelle que l'ensemble des documents comptables détaillés figure dans le livret remis aux participants.

Le compte de résultat présenté fait apparaître un total de charges de **312 507,60 €** pour un total de produits de **338 477,31 €**, soit un résultat excédentaire de **25 969,71 €** au titre de l'exercice 2025-2026.

Présentation des charges

Le Trésorier indique que le premier poste de dépenses concerne les salaires et charges de personnel. La Ligue emploie trois salariés : un Responsable Formation Ligue, un Responsable Entraînement Ligue et une secrétaire administrative. Le montant total des dépenses liées à l'emploi s'élève à **102 250,45 €**.

Le second poste concerne les aides financières accordées aux clubs, aux sportifs et aux comités départementaux pour un montant total de **69 267,50 €**.

Le Trésorier présente ensuite les différents postes de dépenses de l'exercice :

- Entraînement : **11 399,73 €**
- Arbitrage : **11 120,05 €**
- Formation : **6 576,92 €**
- Intervenants extérieurs : **6 484,27 €**
- Publicité et communication : **5 588,40 €**
- Déplacements du Comité Directeur : **3 935,19 €**
- Grand Prix International Para-Tir : **3 122,95 €**
- Tournoi des Trois Ligues : **2 800,81 €**
- Fonctionnement des commissions : **2 538,50 €**
- Récompenses sportives : **2 065,13 €**

Le Trésorier rappelle également le poids des amortissements liés aux investissements réalisés par la Ligue, notamment dans le cadre du programme d'équipement en cibles électroniques conduit avec les Ligues d'Alsace et de Lorraine.

Présentation des produits

Concernant les recettes, le principal produit demeure la part Ligue des licences fédérales, pour un montant de **227 175,60 €**.

Les autres produits présentés sont notamment :

- Convention et bail matériel : **36 603,50 €**
- Aide à l'emploi ANS : **15 476 €**
- Aide au poste de Responsable Formation Ligue : **12 000 €**
- Subvention de fonctionnement Grand Est : **10 333 €**
- Subvention Grand Est pour les cibles électroniques : **9 966,69 €**
- Subventions projets ANS : **8 000 €**
- Inscriptions aux stages et formations : **4 480 €**
- Recettes sur exercice antérieur : **4 287 €**
- Produits financiers et intérêts de placement : **4 076,52 €**
- Reversements des clubs organisateurs de championnats régionaux : **3 612 €**

Aucune question particulière n'est formulée à l'issue de la présentation des produits, des charges et du résultat.

Répartition des aides financières

Monsieur Christophe LESIEUR présente ensuite la ventilation des **69 267,50 €** redistribués par la Ligue au cours de la saison.

La répartition est la suivante :

- Aides aux clubs : **28 000 €**
- Aides aux sportifs : **17 400 €**
- Aides aux comités départementaux : **14 430 €**
- Aides aux jeunes : **5 612,50 €**
- Dotation du collectif Champagne : **3 825 €**

Solde des comptes bancaires de la Ligue

Le Trésorier présente ensuite la situation des comptes au 31 août 2026 pour un montant total de **168 119,58** € :

- Compte courant : **21 619,58 €**
- Livret A : **76 500 €**
- Compte sur Livret Association : **70 000 €**

La situation globale des disponibilités est détaillée dans les documents comptables transmis aux clubs.

Rapport des vérificateurs aux comptes

Les vérificateurs aux comptes, Messieurs Laurens HUMBLOT et Pierre GILLOT se sont rendus à Châlons-en-Champagne le 30 octobre 2026 afin d'effectuer les contrôles de la comptabilité.

Monsieur Laurens HUMBLOT, au nom des vérificateurs aux comptes, fait lecture du rapport établi conjointement avec Monsieur Pierre GILLOT.

Ils indiquent avoir procédé aux vérifications des dépenses et recettes de l'exercice à partir des pièces comptables et justificatifs mis à disposition. Les contrôles réalisés ont porté sur les opérations enregistrées ainsi que sur la cohérence des soldes bancaires présentés.

Les vérificateurs constatent que le bilan de clôture et le compte de résultat reflètent fidèlement la situation financière de la Ligue de Champagne de Tir au terme de l'exercice. En conclusion, Ils demandent à l'Assemblée Générale d'approuver les comptes de l'exercice 2025-2026.

Aucune question n'émane de l'assemblée. Le rapport des vérificateurs est soumis au vote à main levée.

Aucune abstention et aucun vote contre ne sont enregistrés.

Le rapport des vérificateurs aux comptes est **approuvé à l'unanimité**.

Affectation du résultat

Monsieur Christophe LESIEUR présente ensuite la proposition d'affectation du résultat de l'exercice.

Le Comité Directeur propose que l'excédent de **25 969,71 €** soit affecté au résultat de l'exercice en cours 2026-2027. Cette proposition est soumise au vote.

Une abstention est enregistrée. Aucun vote contre n'est constaté.

L'affectation du résultat est **approuvée à la majorité**.

Budget prévisionnel 2026-2027

Monsieur Christophe LESIEUR présente ensuite le budget prévisionnel de la saison 2026-2027.

Le budget est présenté en équilibre pour un montant total de **348 550 €**.

Parmi les principales recettes budgétées figurent :

- Licences fédérales : **235 000 €**
- Grand Prix Para-Tir : **25 000 €**
- Convention et bail matériel : **15 000 €**
- Aide à l'emploi : **14 000 €**
- Responsable Formation Ligue : **12 000 €**
- Dossiers projets ANS : **10 000 €**
- Fonctionnement Grand Est : **10 000 €**

Concernant les dépenses prévisionnelles :

- Salaires et charges : **111 634 €**
- Aides financières aux clubs, sportifs et comités : **66 500 €**
- Amortissements : **53 000 €**
- Grand Prix Para-Tir : **25 000 €**
- Entraînement : **13 550 €**
- Arbitrage : **12 500 €**
- Achats : **11 000 €**
- Formation : **7 100 €**

Aucune question n'émane de l'assemblée. Le budget prévisionnel est soumis au vote.

Aucune abstention ni vote contre ne sont enregistrés.

Le budget prévisionnel 2026-2027 est **adopté à l'unanimité**.

Montant de la part Ligue sur les licences 2027-2028

Monsieur Christophe LESIEUR présente ensuite les propositions du Comité Directeur concernant les parts Ligue applicables à la saison 2027-2028.

La première proposition soumise à l'Assemblée Générale prévoit :

- une augmentation de 1 € de la part Ligue adulte, passant de 18 € à 19 €
- une augmentation de 1 € de la part Ligue jeune, passant de 16 € à 17 €

Il est rappelé que la part Ligue n'a pas évolué depuis 2021. Des explications sont apportées concernant les évolutions prévisibles des financements publics et la fin progressive de certains dispositifs d'aides à l'emploi.

La proposition est soumise au vote.

Une abstention et aucun vote contre sont enregistrés. L'augmentation de 1 € sur les parts Ligue adulte et jeune est **adoptée à la majorité**.

La deuxième proposition porte sur le maintien de la part Ligue club à 12 €. Elle est soumise au vote et **adoptée à l'unanimité**.

Rapport Gestion Sportive

Monsieur Michel PILLIET, Responsable Régional de la Gestion Sportive, présente les principaux points d'actualité de la Gestion Sportive.

Il indique qu'en raison de la mise en service des nouvelles cibles au pistolet vitesse, une baisse sensible des résultats a été constatée. Afin de préserver les possibilités de qualification, il est prévu de reprendre exceptionnellement les références de points utilisées en 2021.

Il rappelle ensuite aux clubs organisateurs l'importance de clôturer les compétitions dans ISIS Club afin de permettre l'accès aux palmarès complets par l'ensemble des utilisateurs.

Un rappel est effectué concernant les certificats médicaux. Monsieur Michel PILLIET précise que tous les compétiteurs doivent disposer d'un certificat médical valide pendant toute la durée de la saison sportive.

Monsieur Franck KIEFER complète ce point en rappelant que, pour les compétiteurs, le certificat médical doit rester valide jusqu'à la fin de la saison et couvrir l'ensemble du parcours sportif, y compris les Championnats de France.

Monsieur Michel PILLIET précise également que les tireurs minimes participant aux compétitions adultes doivent disposer d'un certificat médical autorisant le sur-classement ainsi que d'une autorisation parentale.

Concernant le Para-tir, il rappelle que la classification est désormais nécessaire dès le niveau départemental et invite les clubs à utiliser les dossiers de classification disponibles sur le site fédéral.

Au cours des échanges, un représentant de club évoque les difficultés rencontrées pour obtenir des certificats médicaux. Le Président indique que le sujet sera étudié au niveau de la Ligue et signalé à la Fédération.

À une question concernant les palmarès ISIS Club, Monsieur Michel PILLIET confirme que l'absence de clôture d'une compétition empêche l'affichage complet des résultats.

Il informe également l'assemblée de la future évolution des catégories d'âge vers une nomenclature harmonisée de type U8, U10, U12, U14, U16, U18 et U21. Monsieur Franck KIEFER précise que cette réforme est conduite afin d'aligner les catégories de la FFTir sur celles utilisées dans les autres disciplines sportives.

Enfin, à la suite d'une question sur les points de qualification au pistolet vitesse, Monsieur Michel PILLIET confirme que l'adaptation des seuils est liée aux conséquences des nouvelles cibles sur les résultats observés. Il rappelle également que le règlement autorise l'utilisation d'une couleur non réfléchissante sur les organes de visée pour cette discipline.

Rapport Arbitrage

Monsieur Christian KINTZLER, Responsable Régional de l'Arbitrage, présente son rapport d'activité. Il indique que huit candidats ont participé aux formations d'arbitres ISSF organisées les 27 novembre 2025 et 14 février 2026.

Il précise qu'un premier examen de tronc commun s'est tenu le 4 avril 2026 pour quatre candidats, tous reçus. Un second examen, organisé à la société de tir de Reims, a réuni six candidats, dont trois pour le niveau départemental et trois pour le niveau régional. L'ensemble des candidats a été reçu. Monsieur Christian KINTZLER remercie la société de tir de Reims pour son accueil lors de cette session.

Concernant les effectifs, il indique que la Ligue compte 63 arbitres actifs toutes disciplines confondues. Il précise que le chiffre de 70 arbitres présenté précédemment comprend également des arbitres qui ne sont pas en activité.

Monsieur Christian KINTZLER revient ensuite sur le Grand Prix Para-Tir organisé à La Chapelle-Saint-Luc à la fin du mois de février 2026. Il remercie le club pour son accueil et rappelle que les six arbitres Para-tir de la Ligue ont participé à cette compétition, aux côtés des arbitres internationaux présents sur l'épreuve.

Il rappelle également que plusieurs arbitres de la Ligue participent régulièrement aux Championnats de France, aux compétitions européennes et internationales. Il indique que les arbitres concernés seront mis à l'honneur lors de la réunion annuelle des arbitres prévue le 12 décembre.

Monsieur Christian KINTZLER informe ensuite l'assemblée que les personnes souhaitant devenir arbitres pourront intégrer une nouvelle session de formation en vue des examens organisés en 2027.

Enfin, il attire l'attention des clubs sur les évolutions du règlement ISSF concernant les crosses de pistolet. Il demande aux responsables de clubs de sensibiliser les tireurs à la vérification de leur matériel afin d'anticiper les futures exigences réglementaires.

À ce sujet, Monsieur Franck KIEFER précise que, pour la saison en cours, les nouvelles dispositions concernant les crosses ne s'appliqueront qu'aux finalistes des Championnats de France. Il indique qu'aucun contrôle spécifique ne sera effectué lors des championnats départementaux et régionaux et qu'aucun tireur ne sera écarté pour ce motif à ce niveau de compétition.

À une question de l'assemblée sur les caractéristiques des nouvelles crosses conformes, Monsieur Franck KIEFER rappelle que ces exigences résultent de l'évolution du règlement ISSF. Il précise qu'une période transitoire d'une saison a été retenue afin de laisser le temps aux tireurs de s'adapter aux nouvelles dispositions.

Plusieurs participants font part de leurs interrogations sur les conséquences financières de ces évolutions réglementaires. Monsieur Franck KIEFER indique que les remarques seront remontées aux instances fédérales.

Madame Cathy ANNEAU, membre de la Commission Nationale d'Arbitrage, précise que ces évolutions découlent des modifications régulières du règlement ISSF. Elle rappelle que les nouvelles exigences relatives aux crosses concernent principalement les tireurs susceptibles de participer à des compétitions internationales et que la Fédération a choisi une mise en œuvre progressive afin de laisser aux tireurs le temps de se mettre en conformité.

Rapport de la Formation

Monsieur Romain BAUDOIN, Responsable Formation Ligue, présente le bilan de l'activité formation pour la saison 2025-2026. Au cours de la saison, cinq sessions CAC ont été organisées, réunissant 104 candidats répartis sur les quatre départements. Une session BFA a accueilli 10 candidats, une session BFI 7 candidats et une session BFE 3 candidats. Huit sessions de formation continue ont également été organisées pour un total de 71 participants.

Les formations les plus suivies ont concerné l'armurerie et l'entretien des armes, le perfectionnement des formateurs initiateurs diplômés, la préparation physique, les recyclages BFA ainsi que le perfectionnement TAR et l'initiation Arbalète Field.

Monsieur Romain BAUDOIN souligne l'augmentation du nombre de candidats en formation initiale, passé de 72 à 104 participants. Il remercie les clubs ayant accueilli les différentes formations au cours de la saison.

Pour la saison 2026-2027, il annonce le renforcement du dispositif CAC avec deux sessions par département, la mise en place de formations spécifiques destinées aux écoles de tir, la création de parcours dédiés au TAR et à l'Arbalète Field ainsi que la poursuite des actions de recyclage des formateurs.

Il présente également le triptyque de promotion du tir distribué aux comités départementaux ainsi que les différentes actions de promotion conduites par la Ligue au cours de la saison, notamment les Olympiades intergénérationnelles, les Jeux Régionaux des Jeunes et une opération menée avec l'association « Betty Ville à Toutes Jambes ».

Au cours des échanges, plusieurs questions portent sur la mise à jour des qualifications dans ITAC, l'édition des cartes de formateurs, l'organisation des prochaines sessions CAC ainsi que les modalités de renouvellement du CAC dont la validité est fixée à quatre ans. Il est précisé que les recyclages sont enregistrés dans ITAC et que seules les cartes demandées sont désormais éditées.

Une question est également posée concernant les formations relatives aux violences dans le sport. Monsieur Christophe LESIEUR indique que la Ligue relaie les formations proposées par les organismes spécialisés mais qu'elle n'assure pas directement ce type de formation.

Les échanges se terminent par plusieurs précisions relatives au contrôle d'honorabilité des encadrants et au maintien de la validité des diplômes fédéraux.

Rapport de l'Entraînement

Monsieur Brian BAUDOUIN, Responsable Entraînement Ligue, présente le bilan des actions d'entraînement menées au cours de la saison. Il rappelle également que la prochaine édition du Grand Prix International WSPS se déroulera du 22 au 28 mars 2027 à La Chapelle-Saint-Luc et invite les clubs à venir assister à cette compétition.

Il présente l'organisation de la filière d'entraînement régionale, structurée autour de la détection départementale, du Collectif Minimes et du Collectif Champagne. Une vingtaine de jeunes ont été suivis au sein du Collectif Champagne, avec une dizaine de stages organisés dans les disciplines 10 m, 25 m et 50 m.

Il souligne que plusieurs tireurs formés au sein des collectifs régionaux sont aujourd'hui présents dans les structures nationales de haut niveau (INSEP, CREPS de Strasbourg, de Talence et de Wattignies).

Pour le Collectif Minimes, quatre stages ont été organisés ainsi qu'un stage commun avec les Ligues d'Alsace et du Centre. Brian BAUDOUIN mentionne notamment la médaille de bronze obtenue par une jeune tireuse de Charleville-Mézières, CORVISIER DELWAL Valentine, lors des championnats de France Minimes.

Concernant les adultes, trois stages ont réuni une trentaine de tireurs au cours de la saison. Ces actions ont notamment contribué à l'obtention d'un titre de championne de France et d'une médaille d'argent lors des championnats nationaux.

Le bilan du Champagne Tir Tournoi est ensuite présenté. Cette compétition rassemble chaque année environ 270 tireurs sur plusieurs rencontres organisées à Muizon et à La Chapelle-Saint-Luc. Elle vise à préparer les compétiteurs aux conditions des championnats et aux finales ISSF.

Monsieur Brian BAUDOUIN revient également sur le Tournoi des Petits Bouchons, organisé sous la forme de matchs à distance complétés par une rencontre en présentiel. Ce dispositif constitue à la fois un outil d'animation et de détection des jeunes tireurs.

Pour la saison 2026-2027, il annonce la création d'un collectif Para-tir avec deux stages dédiés, la poursuite du collectif adulte, le maintien du stage commun Minimes et la réflexion engagée sur une évolution du Champagne Tir Tournoi en lien avec le nouveau dispositif national de classement.

Désignation des vérificateurs aux Comptes

Le Président indique que l'Assemblée Générale doit désigner les vérificateurs aux comptes pour la saison 2026-2027. Il demande à Messieurs Pierre GILLOT et Laurens HUMBLOT s’ils sont toujours volontaires, ce qu’ils confirment.

Aucun autre candidat ne se manifestant, le Président propose de reconduire les deux vérificateurs aux comptes dans leurs fonctions. Il est procédé au vote.

Aucune abstention et aucun vote contre n'étant enregistrés, Messieurs Pierre GILLOT et Laurens HUMBLOT sont reconduits **à l'unanimité** pour assurer la vérification des comptes de la saison 2026-2027.

Élection des représentants de la Ligue à l'Assemblée Générale de la FFTir

Le Président ouvre ensuite le point relatif à la désignation des représentants de la Ligue à l'Assemblée Générale de la Fédération Française de Tir. Il donne la parole à Madame Cathy ANNEAU, Secrétaire Générale, afin de présenter les modalités du scrutin. Elle précise que les représentants des clubs doivent désigner deux titulaires et deux suppléants.

Le Président présente ensuite les candidatures enregistrées :

Candidats TITULAIRES :

- Cathy ANNEAU
- Patrick DELAFAITE
- Christophe LESIEUR
- Michel PILLIET.

Candidats SUPPLÉANTS :

- Cathy ANNEAU
- Patrick DELAFAITE
- Franck KIEFER
- Michel PILLIET

Le Président précise qu'il est candidat uniquement comme suppléant. Il indique qu'il participera à l'Assemblée Générale Fédérale en sa qualité de Secrétaire Général Adjoint de la FFTir.

Les opérations de vote sont alors ouvertes. Les clubs déposent leurs bulletins dans l'urne sous le contrôle des assesseurs désignés en début d'assemblée. Le dépouillement est effectué pendant la poursuite des travaux de l'Assemblée Générale. À l'issue du dépouillement, les résultats du scrutin sont proclamés.

Sont élus représentants TITULAIRES de la Ligue à l'Assemblée Générale de la Fédération Française de Tir :

- **Michel PILLIET** avec 95 voix
- **Cathy ANNEAU** avec 86 voix

Sont élus représentants SUPPLÉANTS :

- **Franck KIEFER** avec 133 voix
- **Patrick DELAFAITE** avec 28 voix

Le Président félicite les personnes élues.

Élection postes vacants au sein du Comité Directeur de la Ligue

Le Président rappelle que plusieurs postes spécifiques demeuraient vacants au sein du Comité Directeur à l'issue de l'Assemblée Générale élective de 2024. Ces postes concernaient notamment les collèges des éducateurs sportifs, des sportifs de haut niveau ou espoirs régionaux ainsi que des spécialistes armes de poing.

Il indique qu'aucune candidature n'a été reçue pour ces fonctions. En conséquence, aucun scrutin n'est organisé sur ce point. Il précise que l'appel à candidatures sera renouvelé lors de la prochaine Assemblée Générale.

Vœux de la Ligue à l'AG de la FFTir

Le Président rappelle que l'Assemblée Générale de la Ligue peut formuler des vœux ou des questions destinés à être transmis à l'Assemblée Générale de la Fédération Française de Tir.

Interrogée sur ce point, l'assemblée ne formule aucun vœu particulier.

Questions diverses

Aucune question par écrit n'est parvenue à la Ligue mais des questions orales sont émises.

Un participant évoque la nécessité de disposer d'un outil ITAC plus performant. Le Président informe l'assemblée de l'arrivée prochaine de la nouvelle plateforme fédérale THOT appelée à remplacer progressivement ITAC. Il indique que les Ligues ont déjà reçu les premières informations relatives à ce déploiement.

Les échanges portent ensuite sur la sécurité informatique et la mise en place de la double authentification sur les outils fédéraux. Il est précisé que cette mesure vise à renforcer la sécurité des accès à ITAC, Eden et aux autres applications fédérales, à la suite de plusieurs tentatives d'attaques informatiques constatées au niveau fédéral.

Une question est également posée concernant l'ouverture des inscriptions aux compétitions directement aux licenciés sur ISIS web. Le Président rappelle que les inscriptions demeurent placées sous la responsabilité des clubs. Madame Cathy ANNEAU précise que le président de club doit notamment certifier, lors de l'inscription, que le tireur concerné est en mesure de participer en toute sécurité à la compétition.

Aucune autre question n'étant soulevée, le Président clôt ce point de l'ordre du jour.

Remise des mérites fédéraux

Le Président procède ensuite à la remise des mérites fédéraux décernés au titre de l'année 2026. Il rappelle que ces distinctions sont attribuées sur proposition des clubs afin de récompenser l'engagement bénévole au service du tir sportif.

Les distinctions fédérales suivantes sont remises :

Grade de Chevalier - Bronze

- Gilbert SCHILDKNECHT
- Patrick DELAFAITE
- Jean TURQUIN

Grade d'Officier - Argent

- Christian KINTZLER
- Robert ITUCCI (obtenu sur la saison 2023-2024)

Clôture de l'Assemblée Générale

L'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour ayant été examinés, Monsieur Franck KIEFER remercie les représentants des clubs pour leur participation aux travaux de l'Assemblée Générale.

Il invite les participants à partager le verre de l'amitié et leur souhaite un bon retour ainsi qu'une bonne saison sportive.

La séance est levée à 17h50.

Le Président,

Franck KIEFER

La Secrétaire Générale,

Cathy ANNEAU



